



REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES (FLASH)

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE
L'EDUCATION (DPSE)

Filière : Sciences de l'Education

Option : Psychopédagogie de l'Education
et de la Formation

MEMOIRE DE MAITRISE

Thème :

**Les difficultés liées à l'orientation en milieu
scolaire : Cas du Lycée Technique COULIBALY et
du Cours Secondaire Notre Dame des Apôtres.**

Présenté par :

Adjo Clémentine ATIAHLA

Kangni Joseph Joël ALOTCHO

Sous la Direction de :

Dr. Modeste OGNIN

Professeur à l'UAC

Avril 2013

DEDICACE

A ma très chère feuë mère qui m'a accordé toute son attention pour mon évolution.

A mon époux qui, de par nos disponibilités, a voulu que nous terminions notre cursus ensemble.

Adjo Clémentine ATIAHLA

DEDICACE

A ma très chère feuë mère qui m'a soutenu spirituellement.

A mon épouse qui a su montrer sa dévotion pour ce travail.

Kangni Joseph Joël ALOTCHO

REMERCIEMENTS

“La reconnaissance est une plante éminemment africaine “ (Monseigneur Louis PARISOT)

De cette citation, nous venons dire sincèrement merci à :

- Notre directeur de mémoire, le docteur Modeste OGNIN pour sa disponibilité dévouée. Grâce à vous, ce travail a pu connaître son épilogue. Daignez recevoir l'expression de notre profonde gratitude.
- Aux autorités, au corps enseignant du DPSE, du Lycée Technique COULIBALY et du Cours Secondaire Notre Dame des Apôtres puis à l'ensemble des élèves enquêtés.
- La sœur Florentine HOUEDENOU pour son aide totale et sans faille dans la réalisation de notre projet de mémoire.
- Mes frères et sœurs pour leur soutien inconditionnel.
- Mon aîné et ami Nestor HOUNGBO dont les précieux conseils m'ont aidée pour la réalisation de ce travail.
- Elysée K. DOSSOU pour son soutien et tous ceux qui ont contribué de loin ou de près à l'aboutissement de ce travail.

Adjo Clémentine ATIAHLA

REMERCIEMENT

‘’ Pour le présent fait à un homme, il n’y a qu’un seul mot pour la reconnaissance inspirée par la libéralité ; ce mot c’est merci ‘’.

Partant de cette sagesse, nous adressons nos sincères remerciements à :

- Notre directeur de mémoire, le docteur Modeste OGNIN pour son inlassable disponibilité. Grâce à vous, ce travail à pris corps. Daignez recevoir l’expression de notre profonde gratitude.
- Aux autorités, au corps enseignant du DPSE, du Lycée Technique COULIBALY et du Cours Secondaire Notre Dame des Apôtres puis à l’ensemble des élèves enquêtés.
- Monsieur Théodore GBETIE, qui m’a encouragé à persévérer dans la rédaction.
- Mes frères et sœurs, cousins et cousines, sans oublier mon oncle André ALOTCHO, en particulier ma grande sœur Antoinette ALOTCHO pour son assistance permanente et inconditionnelle.
- Mon aîné et ami Evariste GOKOUNON pour son encouragement.
- Tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l’élaboration de ce travail.

Kangni Joseph Joël ALOTCHO

Listes des sigles et abréviations

APE	: Association des Parents d'Elèves
BEPC	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle.
CAIP	: Certificat d'Aptitude à l'Inspectorat Primaire
CAP	: Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCF	: Centre Culturel Français (actuel Institut Français)
CFPEEN	: Centre de Formation des Personnels d'Encadrement de l'Education Nationale
CSNDA	: Cours Secondaire Notre Dame des Apôtres
DDEPS	: Directions Départementales des Enseignements Primaire et Secondaire
DT	: Diplôme de Technicien
ENS	: Ecole Normale Supérieure
INFRE	: Institut National pour la Formation et la Recherche en Education
LTC	: Lycée Technique COULIBALY
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MEPS	: Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MESRS	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
SOSUP	: Service d'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

LISTE DES TABLEAUX

Titre des tableaux	N°	Pages
Répartition Statistique de l'échantillon LTC.....	1	29
Répartition Statistique de l'échantillon C.S.N.D A.....	2	29
Répartition des élèves suivant le choix des séries au LTC.....	3	32
Répartition des élèves suivant le choix des séries au CSNDA.....	4	33
Informations sur les matières principales de la série choisie au LTC	5	34
Informations sur les matières principales de la série choisie au CSNDA.....	6	35
Répartition suivant la convenance de série de formation au LTC.....	7	36
Répartition suivant la convenance de série de formation au CSNDA.....	8	36
Souhait de changement de série au LTC.....	9	37
Souhait de changement de série au CSNDA.....	10	37
Difficultés rencontrées au LTC	11	38
Difficultés rencontrées au CSNDA.....	12	38
Genre de difficultés rencontrées au LTC.....	13	39
Genre de difficultés rencontrées au CSNDA.....	14	39
Existence d'un spécialiste en orientation au LTC.....	15	40
Existence d'un spécialiste en orientation au CSNDA.....	16	40
Existence d'un conseil d'orientation au LTC.....	17	41
Existence d'un conseil d'orientation au CSNDA.....	18	41
Les périodes de l'année où l'orientation se fait au CSNDA.....	19	42
Existence de grilles d'analyses de formation et des métiers au LTC.....	20	42
Existence de grilles d'analyses de formation et des métiers au CSNDA....	21	42
Organisation des séances d'éducation à l'orientation au LTC.....	22	43
Organisation des séances d'éducation à l'orientation au CSNDA.....	23	43
Le chargé d'orientation en l'absence d'un conseil LTC.....	24	44

SOMMAIRE

Introduction	1
1 ^{ère} partie : Cadre thématique	
Chapitre I : Cadre thématique	3
Section 1 : Problématique	3
Section 2 : Objectifs et hypothèses de recherche	4
Section 3 : Clarification conceptuelle et état de la question	5
Chapitre II : Cadre d'étude	26
Section 1 : Situation géographique et contextuelle de la recherche.....	26
2 ^e partie : Cadre d'étude, présentation, interprétation et analyses des résultats	
Chapitre III : Démarche méthodologique	28
Chapitre IV : Suggestions.....	45
Conclusion	59
Références bibliographiques	61
Annexe	64
Table des matières	

RESUME

Le développement humain est un processus de changement progressif et constant qui accompagne la personne tout au long de sa vie. Il inclut toutes les démarches qui favorisent la réalisation des capacités et des potentialités de l'individu. L'instruction et la formation représentent les instruments dont dispose la société pour réussir au mieux cette mission. Dans cette perspective d'instruction et de formation, l'orientation est d'une importance capitale puisqu'il ne s'agit pas de former pour former, mais il faut l'homme qu'il faut à la place qu'il faut. Donc ceci inclut une bonne orientation tout au long de sa formation pour une intégration facile et efficiente de l'individu dans la société. Atteindre un tel objectif demande beaucoup plus d'attention sur les questions telles que : Qui suis-je ? Qu'est-ce que j'aime et Qu'est-ce que je peux faire ? Qu'est-ce que je veux devenir ? Ces interrogations sont pleines de significations, car l'orientation scolaire est un concept clé dans la vie de l'apprenant. Comment comprendre alors un tel processus au Lycée Technique Coulibaly (L.T.C) et au Cours Secondaire Notre Dame des Apôtres (CSNDA) ? Les lycéens et les collégiens desdits établissements bénéficient-ils d'informations pouvant leur permettre de bien s'orienter ? Leurs systèmes d'orientation sont-ils animés par des professionnels ?

Pour mieux saisir ces difficultés, nous nous sommes fixés des objectifs bien précis. Globalement, il s'agit de contribuer à la réflexion sur les problèmes liés à l'orientation dans nos établissements secondaires et de proposer des approches de solutions pour une éventuelle remédiation. Spécifiquement, il est question :

- Faire une revue les différentes conceptions de l'orientation ;
- d'étudier le processus d'orientation tel qu'il se pratique au L.T.C et au CSNDA ;

- de faire des propositions en vue du renforcement du système d'orientation.

Les hypothèses sur lesquelles ces objectifs sont axés sont au nombre de deux :

- dans nos collèges et lycées, les apprenants manquent souvent d'informations pouvant leur permettre de bien s'orienter,
- les systèmes d'orientation dans nos collèges sont animés par des non professionnels.

Afin d'aboutir à la vérification des hypothèses formulées, nous avons basé notre travail sur la recherche documentaire, l'entretien exploratoire et complémentaire, l'administration de questionnaire et enfin sur le traitement méthodique des données recueillies.

Au terme de ces recherches, nous pouvons retenir que jusqu'à présent, dans nos lycées et collèges, l'orientation scolaire s'opère de façon hasardeuse : d'une part les apprenants manquent souvent des informations susceptibles de les aider à bien s'orienter et d'autre part les spécialistes en orientation sont absents du processus. Du coup, au cours de l'orientation, il ne se fait guère des orientations que la présence d'un spécialiste aurait permis de faire.

INTRODUCTION

L'être humain est ce qu'il est grâce à l'éducation. La constitution du Bénin du 11 décembre 1990 et les résolutions des Etats Généraux de l'Education (EGE) affirment que l'éducation est la première priorité du gouvernement béninois.

Mais dans l'éducation, il y a un élément qui est important surtout pour les collégiens ou lycéens. Cet élément, c'est l'orientation. Cependant, la plupart des acteurs du milieu scolaire notamment secondaire, semblent s'en préoccuper moins. Or, l'orientation devait être considérée comme un processus continu traversant tout le système éducatif et ayant pour but d'aider chaque individu à faire des choix scolaires et professionnels délibérés et positifs (UNESCO 2001).

Toutefois, pour effectuer son choix, le jeune apprenant reçoit informations, aides et conseils. Sa famille et l'école y participent, car nul ne peut, en effet décider à sa place. Cependant, la mise en pratique du principe fondamental de la maîtrise de son orientation par l'apprenant lui-même peut rencontrer deux limites : aptitude et débouché. C'est d'ailleurs pour cela que Naïm Deen Salami, responsable du SOSUP, dans un entretien accordé au journal « le plus de l'élève », affirme que l'intégration de l'orientation dans le système éducatif permettra d'atteindre quatre (04) objectifs : aider l'apprenant à se connaître, à connaître l'environnement éducatif et économique dans lequel il évolue, prendre une décision et gérer la transition entre l'école et la vie active. Car bon nombre d'élèves ont des diplômes en main sans savoir vraiment comment les exploiter. Il y en a également qui ont vraiment du mal à enlacer un métier parmi tant d'autres.

C'est compte tenu des problèmes liés à l'orientation des élèves ou à l'adéquation formation-emploi que nous avons porté notre choix sur le thème : **Les difficultés liées à l'orientation en milieu scolaire : cas du lycée**

Technique Coulibaly et du collège Notre Dame des Apôtres afin de proposer des approches de solutions pour un meilleur rendement du système éducatif.

Pour ce faire, nous avons réparti notre travail en deux parties : la première concerne le cadre théorique. Elle est constituée du cadre thématique et du cadre méthodologique. Quant à la seconde partie, elle concerne le cadre pratique qui prend en compte les résultats issus de l'enquête, de leurs analyses et de leurs interprétations suivies de suggestions.

CHAPITRE I : CADRE THEMATIQUE

La substance de cette partie débute par la problématique.

SECTION 1 : PROBLEMATIQUE

L'éducation est définie comme l'ensemble des moyens mis en œuvre pour former, pour développer, physiquement, affectivement, intellectuellement, socialement et moralement un enfant ou un adolescent par l'exploitation, l'orientation et la valorisation des ressources de son être (NEKPO, 1998). En d'autres termes, éduquer un enfant, c'est le préparer à la vie de la société dans laquelle il est appelé à vivre.

La loi N° 2003-17 du 11 novembre 2003, portant orientation de l'éducation en République du Bénin stipule en son article 6 : « L'école doit former des citoyens intellectuellement et moralement équilibrés, animés d'un esprit patriotique et prêts à participer au développement économique, social et culturel de leur pays. » Car, pour une bonne intégration de l'individu dans la société, il lui faut une bonne orientation tout au long de sa formation.

Parvenir à un tel but requiert beaucoup plus d'attention sur les questions telles que : Qui suis-je ? Qu'est-ce que j'aime et qu'est-ce que je peux faire ? Qu'est-ce que je veux devenir ? Ces interrogations nous paraissent banales mais sont pourtant de grande portée parce qu'elles sont pleines de sens et significations, l'orientation scolaire étant d'une grande importance dans la vie de l'apprenant.

En effet, de nombreux problèmes tels que les phénomènes de l'échec scolaire, de l'abandon scolaire, du chômage, de l'engagement et la réussite professionnels, etc. se posent aujourd'hui avec acuité pour les jeunes dans la recherche de leur identité ou de leur autoréalisation. C'est la raison pour laquelle est souligné à juste titre dans le document du plan décennal que : « l'orientation

des élèves dans telle ou telle autre filière ne s'effectue point selon une réglementation établie. Elle se fait de façon hasardeuse soit à partir de quelques résultats scolaires, soit pour satisfaire la demande d'un parent ou même pour donner à un élève la possibilité de réaliser son rêve ». (Plan décennal 2006-2015, p.9). Les apprenants dans nos collèges et lycées disposent-ils souvent d'informations pouvant leur permettre de faire une bonne orientation ?

Ceux qui animent les systèmes d'orientation, sont-ils des professionnels ? C'est pour aider à appréhender les problèmes liés à l'orientation des élèves et à proposer des approches de solutions que nous avons choisi le thème de mémoire qui s'intitule « *Les difficultés liées à l'orientation en milieu scolaire : cas du lycée Technique Coulibaly et du Cours Secondaire Notre Dame des Apôtres* ».

SECTION 2 : OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE RECHERCHE

2.1. OBJECTIFS DE RECHERCHE

2.1.1. Objectif Général

Contribuer à la réflexion sur les problèmes liés à l'orientation dans les établissements scolaires et proposer des approches de solution pour leur résolution.

2.1.2. Objectifs spécifiques

- Faire une revue les différentes conceptions de l'orientation
- Etudier le processus d'orientation tel qu'il se pratique au lycée Technique Coulibaly et au Cours Secondaire Notre Dame des Apôtres.
- Faire des propositions en vue du renforcement du système d'orientation.

2.2. HYPOTHESES DE RECHERCHE

- Dans nos collèges et lycées, les élèves manquent souvent d'informations pouvant leur permettre de bien s'orienter.

- Les systèmes d'orientation dans nos collèges ne sont pas animés par des professionnels.

SECTION 3 : CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET ETAT DE LA QUESTION

3.1. CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Les perceptions de l'individu à l'égard de son avenir et la connaissance que le sujet a de lui-même jouent un rôle prépondérant dans l'élaboration d'un projet d'orientation. La tendance à agir est souvent fonction de la force d'attrait, de l'intérêt pour le but visé et de la perspective d'un résultat. Breton et ses collègues (1972) font remarquer que les qualités d'une personne prise de façon simpliste sont moins importantes que la manière dont elle les interprète. Les aspects les plus remarquables des perceptions de l'individu dans le domaine de l'orientation ciblé par ces chercheurs sont : les aptitudes, l'intelligence et l'estime de soi.

3.1.1. Les aptitudes

Selon Piéron et ses collaborateurs (1987), l'aptitude désigne

« Le substrat constitutionnel d'une capacité préexistant à celle-ci qui dépendra du développement naturel de l'aptitude, de la formation éducative et éventuellement de l'exercice ». L'aptitude se définit donc par la nature et la qualité de la performance selon les termes de Claparède cela permet de différencier les individus quand on les considère sous l'angle du rendement. Elle est en effet, employée à tort comme synonyme de capacité.

Le petit Larousse illustré (1985) ne fait aucune distinction entre aptitude et capacité. Le concept de capacité désigne précisément : « l'aptitude de quelqu'un dans un domaine déterminé ». Aptitude et capacité constituent donc

deux faces d'une même réalité. Dans tous les cas, les aptitudes ne peuvent se développer indépendamment du milieu, socle de tout exercice de perfectionnement. Le terme milieu est à prendre ici dans son sens le plus restreint, c'est-à-dire, l'environnement immédiat dans lequel l'individu perpétue, tout comme les autres êtres vivants, des rapports dialectiques avec son entourage.

En effet, le problème que l'on peut se poser est de savoir si, l'homme étant formé à la fois par le biologique et par les expériences vécues, deux individus nés de mêmes parents et vivant ensemble, présentent-ils les mêmes capacités ou aptitudes. Il n'en est pas sûr. Car, on relève des différences entre individus. Certes, il y a des capacités effectivement conditionnées par l'expérience et l'apprentissage, mais les personnes soumises à un même exercice ne présentent pas toujours les mêmes aptitudes, ni des performances identiques. Le rapport aptitude milieu revient tout simplement à faire la part entre l'inné et l'acquis dans la formation de l'apprenant et de son insertion, voire de son adaptation au monde. L'apprenant est donc capable d'accomplir certaines tâches, de suivre une filière ou une série de formation donnée en fonction de ses aptitudes spécifiques propres et du milieu dans lequel il vit. Ainsi, l'orientation ne peut-elle être effective qu'en référence aux aptitudes des apprenants.

C'est dire aussi l'importance du facteur affectif, des phénomènes de renforcement ou d'inhibition, des processus de compensation dans le développement des aptitudes intellectuelles.

3.1.2. L'intelligence

Dans l'image que le public a de la psychologie, le concept de l'intelligence est un élément central. Ce concept qui s'est appelé « activité intellectuelle » et qui s'appelle « activités cognitives » a presque disparu au profit d'autres comme mémoire, attention, résolution de problèmes etc. Pour

Piaget, l'intelligence se définit comme une adaptation au sens où elle appréhende les relations existantes entre l'organisation et le milieu spatial. (Piaget, 1972). En un mot la capacité à s'adapter à une situation nouvelle. Selon Huteau (1999), l'intelligence se conçoit comme « une capacité mentale très générale qui, parmi d'autres choses, implique l'habileté à raisonner, planifier, résoudre des problèmes, penser abstraitement, comprendre des idées complexes, apprendre rapidement et à partir de l'expérience ».

Dans la pratique de l'orientation scolaire et professionnelle, certains psychologues admettent qu'il existe plusieurs façons d'être intelligent et les différentes facettes de l'intelligence ne sont pas toujours appréhendées dans les tests. C'est pour cela que E. Morin écrit : « l'intelligence, ce n'est pas seulement ce que mesurent les tests, c'est aussi ce qui leur échappe. »

Par ailleurs, les recherches de Gardner, (1997) révèlent une gamme plus étendue des intelligences humaines. Cela a généré une définition pratique du concept d'intelligence. Ainsi, l'intelligence est-elle définie comme :

- la capacité de résoudre les problèmes que chacun rencontre dans la vraie vie.
- la capacité de générer de nouveaux problèmes et de les résoudre.
- la capacité de réaliser quelque chose ou d'offrir un service qui en vaut la peine dans la culture de celui qui le fait.

Cette définition de Gardner de l'intelligence humaine fait ressortir la nature multiculturelle de sa théorie. Il a proposé une liste de huit formes d'intelligence :

- L'intelligence logico-mathématique
- l'intelligence spatiale ;
- l'intelligence interpersonnelle ;
- l'intelligence corporelle-kinesthésique ;
- l'intelligence verbo-linguistique ;

- l'intelligence intra personnelle ;
- l'intelligence musicale-rythmique ;
- l'intelligence naturaliste.

Gardner rompt ainsi avec la théorie commune traditionnelle qui repose sur l'idée selon laquelle l'intelligence des individus peut être décrite adéquatement en la qualifiant Quotient Intellectuel (QI).

Sternberg (1985), a évolué dans le même sens de l'aspect multiple de l'intelligence humaine. Selon la théorie triarchique de l'intelligence, il existe plusieurs aspects de l'intelligence :

- l'intelligence analytique ;
- l'intelligence créative ;
- l'intelligence pratique.

3.1.3. L'estime de soi

Avant de définir le concept d'estime de soi, il est nécessaire que nous le situions par rapport à l'ensemble des terminologies qui lui sont connexes.

Lorsque nous abordons le sujet de l'estime de soi, nous nous retrouvons face à une multitude de termes utilisés de façon plus ou moins synonymes. Ainsi, on parle de conscience de soi, perception de soi, image de soi, représentation de soi voire identité de soi pour n'en citer que les plus courants. A priori, l'ensemble de ces termes a pour intérêt principal de définir le "soi" en tant que construction psychique complexe. D'après l'Ecuyer (1978, p.29), tous ces termes, en fait, se réfèrent au même contenu, c'est-à-dire « ensemble de traits, d'images, de sentiments que l'individu reconnaît comme faisant partie de lui-même influencé par l'environnement et organisé de façon plus ou moins consciente ». En considérant le terme estime de soi, nous pensons accorder simplement un certain intérêt à l'aspect évaluation en tant que jugement de

valeur, ce qui est d'autant plus pertinent si l'on prend en compte les difficultés de l'orientation en milieu scolaire.

Revenant au concept d'estime de soi, c'est une composante psychologique qui correspond à la valeur que les individus s'accordent, s'ils s'aiment ou ne s'aiment pas. Selon Lawrence (1988), l'estime de soi est l'évaluation personnelle du décalage entre le soi idéal et l'image de soi. Quant à Harter (1990), il s'agit de voir dans quelle mesure chacun s'aime, s'accepte et se respecte en tant que personne. Paradis et Vitaro (1992), pensent plutôt que l'estime de soi est le regard global sur soi, renvoie à un jugement de valeur personnelle. Ce jugement est possible dès lors que l'individu s'est élaboré une "image de soi", c'est-à-dire une connaissance de ses caractéristiques personnelles.

Quant à Herland et Janis, (1959) l'estime de soi repose sur la notion d'auto-évaluation. Ce terme renvoie à un processus de jugement par lequel l'individu considère ses résultats, ses capacités, ses qualités, selon un système de valeurs et de normes personnelles, et porte un jugement sur son mérite personnel.

A travers toutes ces définitions, nous observons que l'estime de soi renvoie à une auto-évaluation par un sujet de ses aptitudes, ses qualités et ses résultats dans les différents domaines où il est formé. Cela suppose une comparaison entre ce que le sujet voudrait être et ce qu'il est actuellement.

Ramenant le concept d'estime de soi au domaine de l'orientation en milieu scolaire, c'est le portrait qu'un apprenant fait de ses aptitudes pour faire le choix de telle ou telle série ou filière de formation en conformité avec la carrière envisagée, tout en tenant compte des opportunités d'emploi. Qu'est-ce alors une orientation ?

3.1.4. Orientation

L'orientation est un processus dans lequel une personne avertie et avisée guide une autre moins informée en vue d'atteindre un but. Selon le psychologue humaniste américain Rogers :

« Ce sont les relations dans lesquelles l'un au moins des deux acteurs cherche à favoriser chez l'autre la croissance et la maturité, un meilleur fonctionnement et une plus grande capacité d'affronter la vie. En définitive, le processus de l'orientation a pour objectif le développement de la personne en harmonie avec elle-même mais aussi avec la société : le développement humain ».

L'orientation est donc une aide que la société met à la disposition de toute personne en vue de son insertion sociale et de la construction de son identité socioprofessionnelle.

En un mot, orienter une personne signifie l'aider à découvrir sa réelle vocation afin de mieux servir la société.

Selon Bastière : « Tout ne se réduit pas à la vie professionnelle tant s'en faut. Ce qui compte c'est de devenir un homme ou une femme dans la plénitude de son être ». C'est-à-dire qu'il faut parvenir au plein épanouissement et vivre heureux sur le plan socioprofessionnel. Mais en amont, il faut pouvoir effectuer un parcours scolaire réussi. Ce qui fait appel à une orientation scolaire efficiente.

3.1.5. Orientation scolaire

L'orientation n'est pas un simple fait dû au hasard ou un accident dans le choix d'une filière de formation. Les préoccupations relatives à l'orientation sont partagées par tous ceux qui ont pour mission de réaliser l'adaptation de l'apprenant au monde dans lequel il évolue. Il existe deux grands domaines d'orientation : l'orientation scolaire et l'orientation professionnelle. Nous nous

limiterons à l'orientation scolaire, bien que les deux domaines entretiennent des rapports étroits. Ainsi selon Piéron : « l'orientation scolaire désigne la tâche pédagogique qui consiste à guider les écoliers dans le choix des branches d'enseignement en fonction de leur aptitude et de leur goût ».

Orienter un futur homme consisterait en fin de compte à « éliminer de son chemin, les obstacles susceptibles de dévier sa course vers la réalisation de sa vocation ».

L'orientation scolaire est l'ensemble des interventions visant à aider l'apprenant à résoudre des problèmes des études. Le but est d'offrir de façon individuelle des opportunités pour que chacun des élèves puisse construire un plan personnel de solution adéquate aux exigences spécifiques des études. Pour Débèsse et Mialaret (1972), la finalité de l'orientation scolaire est de promouvoir chaque apprenant au niveau le plus élevé auquel ses aptitudes lui permettent d'exceller sans que la situation familiale constitue un obstacle ou un privilège.

En un mot, la finalité de l'orientation consiste à répartir les jeunes en fonction des besoins économiques et sociaux. Mais cet objectif collectif doit être subordonné à l'objectif individuel : l'épanouissement individuel. C'est par une action éducative poursuivie tout au long de la scolarité que ces buts peuvent être atteints.

En définitive, l'orientation scolaire vise à favoriser l'adaptation des élèves à la vie scolaire, à les guider vers l'enseignement le plus conforme à leurs aptitudes, à contribuer à l'épanouissement de leurs performances scolaires et à les aider à choisir plus tard la voie qui leur convient dans la vie active.

3.2 ETAT DE LA QUESTION

Alors que le conseil en orientation est une pratique psychologique généralement de face-à-face consistant à aider un élève à trouver les meilleures solutions à un devenir scolaire et professionnel, l'éducation à l'orientation est une pratique pédagogique dont la progression tout au long de la scolarité vise à donner à l'ensemble des élèves des compétences pour être à même de choisir et de s'orienter tout au long de leur vie (Paul et Suleman, 2005).

Aussi ancienne que le conseil en orientation (début du XX^e siècle), l'éducation en orientation est initiée par Frank Parsons qui conçoit dans son ouvrage *Choosing a vocation* (1909) des exercices afin d'aider les consultants à se préparer à faire des choix professionnels en développant des habiletés d'analyse, de sélection de l'information, de synthèse et de comparaison. Cependant, l'éducation en orientation va seulement se développer dans les années 1970 (Herr, 1972 ; Super, 1975 ; Pelletier et al., 1974 ; Pelletier et Bujold, 1984) du fait d'un contexte propice reposant sur les facteurs suivants : la primauté de la réussite individuelle amenant l'individu à être directement responsable de sa construction personnelle ; la transformation de l'organisation du travail (qualification des emplois à partir des compétences) ; la mondialisation de l'économie et du marché du travail et enfin, le rôle de l'école dans la socialisation et l'éducation des jeunes (Guichard, 2003).

Le développement des pratiques éducatives en orientation s'explique par ces facteurs contextuels et vise à répondre à des questions qui relèvent du social. Selon les pays, ces pratiques se différencient par leurs objectifs pédagogiques et par leurs finalités politiques, sociales ou économiques, mais ces dernières ne sont généralement pas clairement définies (l'absence de consensus semble prévaloir), ce qui rend difficile leur articulation avec les premiers.

Ainsi, au début du XX^e siècle en France, les pratiques en orientation renvoient à des valeurs qui reposent sur le modèle de la cité juste de Platon (livre I et VII de la République). Il s'agit de réaliser le bonheur social en construisant une société juste où chaque personne pourrait se satisfaire de la place qu'elle occupe correspondant à ses aptitudes ou à ses talents (Toulouse, 1903 ; Binet, 1908). Dans les années 1950, l'idée de « permettre à l'élève de répondre de manière plus adaptée aux problèmes que pose la répartition des apprentis dans un établissement de formation professionnelle » (Léon, 1957, p.55) vise à amener les élèves à choisir des formations pour lesquelles la demande est insuffisante.

Actuellement, les objectifs pédagogiques que l'on retrouve le plus couramment relèvent du développement d'aptitudes générales considérées comme pertinentes pour s'orienter tout au long de la vie ou celui d'habiletés cognitives estimées indispensables pour être en mesure d'effectuer des choix quant à son orientation, avec toujours l'idée sous-jacente de découvrir des informations ou des professions qui pourraient convenir à l'individu.

Selon les pays ou plus exactement les orientations politiques du moment, les finalités récurrentes divergent sensiblement et ne sont pas toujours placées dans le même ordre de priorité : réduire les inégalités sociales (« contrarier » les destins sociaux pour une société plus juste), « façonner » un citoyen (améliorer la cohésion sociale au sein de la nation), construire une vision « réaliste » du travail et du marché de l'emploi (amener les élèves à choisir des filières de formation que spontanément ils rejetteraient afin de les préparer à la flexibilité), favoriser une insertion sociale et professionnelle réussie par un développement individuel efficient (construction de soi et responsabilisation de l'individu favorisant des attitudes individuelles (stratégies consuméristes)), (Baillon, 1982 ; Dumora, 1990 ; Zarka, 2000).

Ainsi, un même objectif (comme la lutte contre les préjugés ou les stéréotypes sur les professions) peut correspondre à différentes finalités, parfois opposées (accepter la flexibilité de l'emploi et réduire les inégalités sociales). Ces dernières années, les rhétoriques des organismes internationaux (Fond Monétaire International, Banque Mondiale,...) attribuent une place de plus en plus importante aux finalités économiques (en occultant les finalités sociales et/ou égalitaires), mais il semble inconcevable de pouvoir les considérer comme une fin en soi.

C'est le point de vue divergeant d'un chercheur à un autre, sur un autre aspect de la question de l'orientation scolaire qui fait que De Landsheere déplore le fait qu'on ne consulte pas l'élève dans le choix de sa filière.

Ainsi, affirme-t-elle que « Les professeurs gardent le nez rivé sur la ligne rouge des bulletins de notes et prennent leurs décisions en fonction de ces indicateurs au lieu de se soucier de ce que veut faire l'apprenant, de ses qualités, de ses aptitudes, de la manière dont il envisage son avenir ». En somme, l'apprenant n'est pas associé à sa propre orientation. Quant à de Léotard, elle évoque le rôle de l'enseignant en écrivant que « Tout au long du parcours scolaire, les enseignants notamment les professeurs principaux ont un rôle essentiel à jouer en matière d'orientation car c'est vers eux que se tournent le plus spontanément les collégiens et les lycéens. Ce sont eux que ces derniers rencontrent plusieurs fois par semaines, qui connaissent leurs qualités et leurs points faibles. Ils donneront leur avis en conseil de classe lorsque des décisions d'orientation devront être prises ».

On assiste souvent aussi à la pression des parents sur leur enfant en ce qui concerne l'orientation. « Il y a souvent divergence entre le souhait du père qui impose son idéal à son fils ou à sa fille sans tenir compte de ses désirs et de ses capacités. Mais il y a aussi d'autres parents qui se montrent un peu plus souples en se laissant convaincre ». (de Léotard, 2001).

Par ailleurs, Binet (1911) a essayé d'expliquer les aptitudes de l'enfant : « Le choix de sa carrière ne devrait pas être fait sans qu'on examinât quelles sont ses aptitudes. Si on prenait cette précaution on diminuerait certainement le nombre de déclassés, des mécontents, on augmenterait le rendement économique de tous en mettant chacun à sa vraie place, et ce serait là un des moyens les plus simples et les plus naturels, les meilleurs de résoudre, au moins quelques-unes de ces insistantes questions sociales qui inquiètent tant d'esprits et qui menacent l'avenir de la société. »

Si on suit la logique et la justification de Binet, l'objectif de la mesure des aptitudes consiste à sélectionner les individus dotés de capacités et d'aptitudes qu'ils mettraient au service de la société dans un domaine précis pour une efficacité certifiée et pour leur épanouissement individuel. Les individus se distinguent par leurs aptitudes, c'est-à-dire des dispositions naturelles et acquises à effectuer certaines tâches. Tandis que certains ont des aptitudes intellectuelles (le raisonnement, la logique...), d'autres présentent des aptitudes sensorielles (relatives aux organes de sens) ou d'autres encore expriment de façon prédominante des aptitudes motrices (utiles pour les activités physiques qui demandent d'effort musculaire).

Concrètement, tel que l'exprime Binet (1911), il s'agit de mettre l'homme qu'il faut à la place qui lui convient dans la société. Pour déterminer les aptitudes et la mesure de l'intelligence, les psychologues vont procéder à l'administration de tests.

Autant l'apport des psychologues sur les questions relatives à l'orientation a été remarquable, autant les sociologues comme Lautrey ont eu des réflexions sur l'orientation.

L'étude de Lautrey (1980) a porté sur la question de l'orientation au plus haut niveau. Selon lui, et les tenants de la thèse de la structuration familiale, les

inégalités de scolarisation commencent à se construire dans la famille, en raison des principes éducatifs, de systèmes d'attitudes et de valeurs différentes. L'environnement familial diversement structuré présente des différences qui sont liées à l'appartenance sociale et ont un impact sur le développement cognitif de l'enfant. Ces travaux nous révèlent que la construction des projets scolaires est fortement déterminée par le degré de culture de la famille. Alors les aspirations professionnelles qu'ont les parents pour leurs enfants, la pression qu'ils exercent sur eux, l'encouragement et l'appui qu'ils leur donnent sont autant de facteurs qui influencent le choix des enfants par rapport à une carrière.

Dans leurs ouvrages "Les Héritiers" (1964) et dans "La Reproduction" (1970), Bourdieu et Passeron ont montré par quels processus le système scolaire exerce un rôle de sélection social aux dépens des classes populaires. Les étudiants issus des classes aisées bénéficient de privilèges sociaux qui favorisent leur réussite.

Ces deux auteurs ont montré que les logiques de détermination sociale sont attachées aux appartenances originelles de classe.

Boudon (1973) et ses alliés, quant à eux, ont tenté de montrer les liens qui existent entre les comportements individuels et l'orientation. Les différents types d'orientation dans le cursus scolaire sont la traduction et l'expression des différents comportements individuels. En effet, chaque « point de bifurcation » du système éducatif (CM2, troisième, terminale etc.), correspondant aux classes d'orientation, les familles évaluent le coût et les risques liés à la poursuite de la scolarisation ainsi que les avantages que procurent les diplômes. Selon la situation sociale de l'élève, les familles auront des perceptions différentes de réussite et du rendement de l'investissement éducatif. Les catégories supérieures qui connaissent bien les avantages des diplômes et qui savent gérer les risques s'orientent vers les filières les plus valorisantes. Cette place spécifique accordée au milieu d'origine explique les comportements d'auto-

sélection des enfants d'origine modeste et pour une part leurs trajectoires scolaires globalement plus courtes.

Boudon et ses confrères expliquent que chaque famille détermine ses « choix rationnels » en fonction :

- Des coûts : finances, livres... ;
- Des avantages : revenu correspondant au diplôme, mobilité sociale... ;
- Des risques : réussite aléatoire...

Les classes populaires choisissent donc les filières moins onéreuses et par là moins valorisantes : c'est le phénomène d'auto exclusion.

Cette analyse amène les chercheurs à privilégier des mesures économiques, notamment à travers les aides financières de l'Etat aux élèves, permettant aux élèves d'origine modeste d'accorder moins d'importance aux coûts des études lors de leur choix. Selon eux, il faudrait également substituer à des choix tranchés (filière longue/filière courte, scientifique/littéraire) des choix qui engagent moins l'avenir, par la création de « passerelles » entre les filières.

Sallamy (1999) dans son « dictionnaire psychologique » définit les tests comme des épreuves standardisées dans leur administration et leur cotation, qui renseignent sur certaines caractéristiques affectives, intellectuelles (niveau mental, aptitudes, connaissances) ou sensori-motrices d'un sujet et permettent de le situer par rapport aux autres membres du groupe social auquel il fait partie. Les résultats des tests sont des indicateurs pour évaluer le niveau de développement intellectuel des apprenants.

Les conseillers d'orientation utilisent des outils de plus en plus diversifiés, aussi complémentaires les uns les autres. Il y a, entre autres, les questionnaires de motivation, les questionnaires d'inventaire de métier, les questionnaires de personnalité...

Utilisés notamment dans le cadre de l'information sur les métiers, les questionnaires d'inventaire de métier permettent soit de définir les métiers ou les familles de métier susceptibles d'intéresser l'apprenant à travers un questionnaire d'intérêts, soit d'identifier le profil de l'élève à travers les métiers qui l'intéressent. Ces outils visent à offrir des possibilités et à envisager un maximum d'opportunités pour enfin restreindre ce choix.

Les questionnaires de personnalité sont, quant à eux, centrés sur une meilleure connaissance de l'individu, que ce soit par le professionnel qui l'accompagne, ou par le sujet lui-même. Ils permettent de définir le fonctionnement et le caractère de la personnalité. Ces éléments contribuent à orienter l'élève vers un secteur d'activité et de métiers où son profil est valorisé.

Le développement des outils informatiques et les technologies de l'information et de la communication (TIC) s'imposent aujourd'hui comme des recours très remarquables à l'aide dans l'orientation. Ces merveilles de notre siècle ont permis de disposer de tests en version informatique, ce qui facilite une communication instantanée, offrant ainsi une analyse plus aisée et rapide des résultats par les spécialistes. Nombreux sont les tests en ligne plus ou moins fiables qui sont en mesure d'apporter une aide à l'orientation que l'on retrouve sur les sites internet. Toutefois, cette information n'est pas toujours qualifiée ni facile d'accès à tous.

Malgré l'utilité des tests, ils restent et demeurent des instruments qui ne fournissent que certains renseignements et leur diagnostic est souvent peu exhaustif. A propos, on relève quelques opposants à l'utilisation des tests. Parmi eux on peut citer Gal (1946). Ces chercheurs reprochent, par exemple, aux tests de manquer de précision sur la qualité d'esprit et d'organisation. En outre, les tests qui recueillent des données à un moment précis ne conviennent pas aux enfants issus des milieux socialement pauvres, car le caractère standard des tests en ligne sur internet confère à l'homme la stéréotypie alors que les

individus ne sont pas identiquement semblables même s'ils possèdent quelques traits en commun, peut-être vivant dans un même milieu socioculturel.

A l'instar des autres pays, l'orientation a-t-elle toujours existé au Bénin ?
Depuis quand a-t-on commencé à en parler ?

3.2.1. HISTORIQUE DE LA PRATIQUE DE L'ORIENTATION AU BENIN

3.2.1.1. Période coloniale (1860-1960)

Pendant cette période, Brévié, gouverneur général de l'AOF avait défini les finalités et les objectifs de la politique éducative en ces termes :

« Le devoir colonial et les nécessités politiques et économiques imposent à notre œuvre d'éducation, une double tâche : il s'agit d'une part de former des cadres indigènes qui sont destinés à devenir nos auxiliaires dans tous les domaines, et d'assurer l'ascension d'une élite soigneusement choisie ; il s'agit, d'autre part, d'éduquer la masse pour la rapprocher de nous et transformer son genre de vie...Au point de vue politique, il s'agit de faire connaître aux indigènes, nos efforts et nos intentions de les rattacher à leur place, à la vie française. Au point de vue économique enfin, il s'agit de préparer les producteurs et les consommateurs de demain » (Moumouni et Abdou, 1964).

A partir de 1903, les élèves médiocres de l'enseignement primaire sont orientés vers le travail de la terre, tandis que les meilleurs sont conduits dans l'enseignement professionnel ou dans la poursuite de longues études. L'école commençait à former les élèves à diverses fonctions telles que moniteurs, contremaîtres ou agents d'agriculture, interprètes... (Sagbo, 1986).

Pendant toute la période coloniale, tous les élèves qui sortent de l'école étaient pourvus de compétence pour une fonction bien précise. Néanmoins ce

système fonctionnaliste n'orientait ni à partir des aptitudes ni en tenant compte des aspirations.

En définitive, la période coloniale a connu quatre (04) réformes éducatives à savoir :

- la réforme de l'arrêté du 24 novembre 1903, signée par le gouverneur général Roume,
- la réforme de l'arrêté du 16 novembre 1918, signée par le gouverneur général Angoulvent,
- la réforme de l'arrêté du 1^{er} mai 1924, signée par le gouverneur général Carde,
- la réforme de l'arrêté du 15 septembre 1945, signée par le gouverneur Bonfils.

Au cours de la période postcoloniale, d'autres réformes éducatives ont été entreprises.

3.2.1.2. Premières années d'indépendance (1960-1970)

Le retrait des colons n'a pas pour autant amélioré le statut de l'orientation scolaire dans le système éducatif du Dahomey (actuel Bénin).

Les objectifs ont été fixés au cours de la conférence d'Addis-Abeba qui s'est tenue du 15 au 25 mai 1961 sous l'égide des Nations Unies à travers sa commission économique pour l'Afrique et l'Organisation l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO). Elle :

« a pour but de donner aux Etats africains, l'occasion de définir leurs besoins prioritaires en matière d'éducation, du point de vue du développement économique et social de l'Afrique, et d'établir un premier plan provisoire à court et long terme pour le développement de l'éducation à l'échelle continentale, en se fondant sur les priorités

établies par eux pour l'expansion économique de la région. » (Ministère des enseignements maternels et de base, 1983).

L'Etat Dahoméen ne s'est presque pas préoccupé des finalités de l'école.

Il eut fallu l'avènement de la révolution Marxiste-léniniste pour que l'orientation scolaire prenne un essor.

3.2.1.3. Réforme éducative dite « Grosse-Tête-Dossou-Yovo de 1970 à 1972. »

Dénommée réforme Grosse-Tête-Dossou-Yovo parce que rédigée par un expert Français du nom de Grosse-Tête et un homologue Béninois Edmond Dossou-Yovo, ministre chargé de l'éducation, cette réforme avait pour ambition la généralisation de l'enseignement secondaire général (le 1^{er} cycle) dans les sous-préfectures avec la responsabilisation des collectivités locales et par la construction des écoles et la résolution des problèmes posés par ces dernières. Avec elles, apparurent des mots comme : régionalisation, décentralisation, démocratisation de l'éducation

La réforme de 1971 fut mort-née parce que combattue par les syndicats, les organisations de jeunesse et l'Union Générale des Elèves et des Etudiants (UGEED).

Enregistrée sous l'ordonnance N° 71-28 CP/MEN du 24 juin 1971, la réforme Grosse-tête-Dossou-Yovo visait l'épanouissement des aptitudes de l'individu, à lui transmettre des connaissances et lui apprendre à raisonner mais elle ne lui donne pas les moyens d'utiliser ses connaissances et raisonnements dans la vie pratique.

3.2.1.4. Période révolutionnaire (1972-1990)

Elle part de 1972 et finit en 1990 avec la Conférence des Forces Vives de la nation. Ce boulevard politique a suscité un nouveau courant de pensée qui a influencé le domaine de l'enseignement. Ainsi, l'article 3 de la loi d'orientation de l'Ecole Nouvelle dispose que « L'Ecole Nouvelle est démocratique et populaire, obligatoire et gratuite, publique et laïque. Aucune limite n'est pour la scolarité obligatoire, l'élève ne sort de l'école qu'avec un métier ».

Cette disposition sera renforcée par l'ordonnance N° 75-30 du 23 Juin 1975 qui, en son article 16, parle de l'orientation en ces termes : « Il sera assuré une orientation progressive au moyen des tests adéquats, par un conseil d'orientation. Le passage à un niveau d'enseignement sera décidé sur avis du conseil d'orientation et sur la base des besoins de l'Etat. Il sera aussi tenu compte des résultats du contrôle continu, des tests d'orientation, des vœux exprimés par l'élève ou par l'éducateur ».

L'initiation à la production, la pratique de fiche individuelle qui suit l'élève durant toute sa scolarité, ainsi que l'expertise des ateliers ont été utiles pour détecter des talents sur les plans musical, artistique, culturel et technique.

L'Ecole Nouvelle, au-delà de ses insuffisances, a su doter le système éducatif d'un plan directeur avec mécanisme d'orientation. Cet acquis n'a pas été entretenu avec le Renouveau Démocratique.

3.2.1.5. Période postrévolutionnaire (1990 à nos jours)

Les Etats Généraux de l'Education au Bénin ont arrêté entre autres décisions qu' : « En fonction des aptitudes de l'enfant, ce dernier sera orienté vers les filières où ses talents s'expriment mieux. Cette orientation fondée sur les tests judicieux devra être réalisée de façon régulière durant le cursus suivi ».

La loi 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin s'inscrit dans le même ordre en disposant en son article 4 que l'école « doit permettre à tous les niveaux, une éducation et une formation permanente, favoriser les spécialisations grâce à une orientation judicieuse qui tienne compte des capacités individuelles et des besoins de la Nation ». L'article 55 de la même loi affirme le droit des élèves aux conseils d'orientation.

La réforme du système éducatif a pour objectif, la formation d'un citoyen autonome, intellectuellement et physiquement équilibré, capable d'entreprendre, de se prendre en charge, d'apprendre tout au long de sa vie, respectueux de la personne humaine, de la vérité, de la démocratie, animé d'un esprit de méthode, de coopération et du goût de la responsabilité, gestionnaire de lui-même, de l'environnement, des situations de vie en société.

En parcourant l'histoire de l'institution scolaire du Bénin, on note que l'orientation scolaire n'est pas ignorée par les décideurs de la politique éducative. Le seul problème réside dans la mise en pratique des nobles résolutions qui sont souvent prises. Cet état de choses a été régulièrement déploré à travers des mémoires et rapports de stages.

En 1986, Sagbo, alors en fin de cycle II à l'ENS a effectué un travail sur « les problèmes de l'orientation scolaire dans les séries de l'enseignement moyen général ». L'auteur a parcouru l'histoire de l'institution scolaire au Bénin depuis 1860 jusqu'en 1975, en relevant à chaque étape les facteurs qui conditionnent l'orientation de la politique éducative ainsi que la formation des apprenants. Il affirme que : « l'orientation scolaire n'existe que réellement dans les textes et que la pratique elle-même est loin d'être une réalité. »

Plus de quinze ans après la soutenance de Fidèle SAGBO, Capo-Chichi au terme de sa formation a rédigé en 2002 un mémoire intitulé « l'orientation

scolaire des élèves, passage du premier au second cycle de l'enseignement secondaire : cas du CEG d'Abomey-Calavi ». Elle a relevé beaucoup d'insuffisances au niveau du conseil de classe qui ne se réunit pas toujours pour statuer sur l'orientation des élèves. Ce travail a eu surtout le mérite de ressortir les dispositions du ministère en charge de l'éducation dans le domaine de l'orientation scolaire.

En 2004, Houèdo, pour obtenir son Certificat d'Aptitude à l'Inspectorat Primaire (CAIP) au Centre de Formation des Personnels d'Enseignement de l'Education Nationale (CFPEEN) à Porto-Novo, a présenté un travail sur « l'orientation scolaire et professionnelle dans le système éducatif béninois : un instrument de gestion pédagogique à promouvoir ». Pour lui, l'orientation scolaire et professionnelle permet de rassurer l'apprenant dans le choix des séries et filières de sa convenance et de sa compétence, en tenant compte de ses potentialités et de la bonne direction à prendre sur le chemin de l'emploi depuis l'école. Il confirme le constat fait par l'USAID en 2003 dans son rapport sur l'évaluation de la réforme de l'éducation en cours au Bénin depuis 1994 : « L'orientation scolaire est la pièce manquante du système ».

L'originalité de ce travail réside dans le fait que son auteur a longuement exposé l'historique de l'orientation depuis l'antiquité Gréco-romaine en passant par la société Ecclésiastique pour finir par les réalités béninoises. Houèdo plaide pour des dispositions juridiques claires, précises et opérationnelles sur l'orientation scolaire et professionnelle, car selon lui, même si des textes existent, ils sont peu explicites et quasiment inexploitable. Dans ses suggestions, l'inspecteur a souhaité la mise à disposition des ressources financières et matérielles pour accompagner les efforts des structures déjà en place comme le SOSUP (Service d'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle) qui est sous la tutelle de l'INFRE (Institut National pour la Formation et la Recherche en Education). Il propose la création d'une direction

nationale de l'orientation scolaire qui sera une institution composée par une équipe pluridisciplinaire de personnels spécialisés (psychologues, sociologues, conseillers d'orientation, documentalistes...) qui se chargeront d'élaborer et de vulgariser des supports d'information. Le service ainsi créé aura des ramifications dans les Directions Départementales des Enseignements Primaire et secondaire (DDEPS), puis des relais dans les circonscriptions scolaires où il y aura des cellules d'information et d'orientation. Un document de référence, présentant des rapports entre les disciplines enseignées au primaire, au secondaire et à l'université d'une part, et les métiers d'autre part, est vivement recommandé par HOUEDO. Il poursuit en mettant l'accent sur le partenariat entre les acteurs de l'orientation et les spécialistes de la sous-région pour les échanges d'expériences. Enfin, l'inspecteur a abordé la coopération école entreprise dans laquelle les entreprises seront ouvertes aux élèves et l'école sera accessible aux entrepreneurs.

Après l'état de la question sur l'orientation scolaire, nous allons présenter la méthodologie qui nous a servi de canevas de recherche

CHAPITRE II : CADRE D'ETUDE

SECTION 1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CONTEXTUELLE DE LA RECHERCHE.

Notre étude a eu pour cadre de recherche le Lycée Technique Coulibaly et le Cours Secondaire Notre Dame des Apôtres qui sont deux établissements d'enseignement secondaire. Situés tous à Cotonou, les deux établissements réunissent à eux seuls la plupart des séries d'enseignement existantes au Bénin. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le choix a été porté sur ces deux établissements.

1.1. LYCEE TECHNIQUE COULIBALY

1.1.1. structure et fonctionnement

Le Lycée Technique Coulibaly a ouvert ses portes officiellement pour la première fois à Cotonou précisément à Missebo le 1^{er} septembre 1930 sous le nom de l'Ecole Professionnelle de Cotonou. Avant de prendre sa dénomination actuelle, il fut appelé successivement Collège Technique et Centre d'Apprentissage puis Collège Technique J. F. Reste. C'est en 1962 qu'il prend le nom de Lycée Technique F. M. Coulibaly.

Aujourd'hui il a à sa tête un proviseur assisté d'un censeur et autres responsables. (Cf. organigramme dans l'annexe)

Le Lycée Technique Coulibaly est doté d'une capacité d'accueil de près de mille (1 000) élèves repartis entre les filières commerciales et les filières industrielles. La filière commerciale comprend deux niveaux de formation à savoir le niveau I pour l'obtention du CAP dans les spécialités Secrétariat et Comptabilité puis le niveau II pour l'obtention des BAC G1, G2, G3 respectivement en secrétariat de direction, Comptabilité de Gestion et Administration du commerce. (Cf. annexe)

Quant à la filière industrielle, le niveau I conduit à l'obtention du CAP en six (06) spécialités (Cf. détails annexe) et le niveau II conduit à l'obtention du DT, du BAC E et du BAC F répartis en seize (16) spécialités (Cf. annexe).

L'entrée dans ces différentes filières est subordonnée à un concours national ou à titre payant sur étude de dossier. La durée totale de la formation aussi bien au niveau I qu'au niveau II, que ce soit dans la filière commerciale ou dans celle industrielle, est de trois (03) ans. Rappelons que le Lycée Technique Coulibaly est un établissement public et qu'il dispose d'un site annexe situé à Kpondéhou.

1.2. COURS SECONDAIRE NOTRE DAME DES APOTRES

1.2.1. Structure et fonctionnement

Le Cours Secondaire Notre Dame des Apôtres est un établissement d'enseignement secondaire général, technique et professionnel. Il est situé en face du CEG Gbégamey au bord de la voie pavée allant de la Bourse du Travail à la place Bulgarie. Premier établissement secondaire de jeunes filles du Dahomey (actuel Bénin), le Cours Secondaire Notre Dame des Apôtres a été créé le 6 décembre 1953. C'est un Collège confessionnel doté d'une capacité d'accueil de près de mille huit cents (1800) élèves répartis en enseignement composé des filières commerciales G1, G2, G3 et des filières de l'enseignement général (séries A, B, C, D). Dirigé par les religieuses, le Cours Secondaire Notre Dame des Apôtres forme pour l'obtention du BEPC, du CAP, et du BAC (Cf. annexe pour organigramme).

CHAPITRE III : DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Cette partie du document a abordé la dimension empirique qui a conduit à la réalisation et à la vérification des hypothèses formulées. La recherche engagée, est réalisée dans un cadre précis et a suivi une méthodologie rigoureuse. En effet nous avons pu choisir comme méthode parmi tant d'autres, la méthode qualitative (entretiens exploratoires et complémentaires, enquête par questionnaire) et la méthode quantitative (l'utilisation d'enquête et le traitement statistique des informations collectées).

1. ETUDE DOCUMENTAIRE

L'étude documentaire a consisté à identifier, à collecter et exploiter les informations potentielles relatives aux difficultés liées à l'orientation en milieu scolaire. Cette étude a permis de faire le point des théories en présence. A cet effet, les centres et les établissements suivants ont été visités : Centre de documentations de la FLASH, bibliothèque de l'UAC, C.C.F, Service d'orientation de l'INFRE, des personnes ressources aussi ont été contactées. En différents lieux les ouvrages, les mémoires et rapports de stage consultés nous ont permis de disposer des informations nécessaires et de clarifier les concepts clés de notre thème. Les cours reçus et les quelques sites d'internet font également partie des outils de référence. Enfin, le souci de ne pas apporter des informations erronées ou d'apporter une aide encombrante nous a davantage encouragés dans les recherches.

2. POPULATION CIBLE

Ici, nous nous sommes intéressés au Lycée Technique Coulibaly et au Cours Secondaire Notre Dame des Apôtres, précisément aux élèves des classes de seconde et aux enseignants. Le choix est porté sur les élèves des classes de seconde parce que c'est le dernier pallié et le plus important dans le système d'orientation en milieu scolaire.

3. ECHANTILLONNAGE

L'enquête consiste à interroger à l'aide d'un questionnaire un échantillonnage d'individus représentatifs de l'ensemble de la population étudiée. Nous nous sommes appesantis sur 325 individus dont 280 apprenants (ceci représente les 10% de l'effectif total des apprenants : ce taux est représentatif) et répartis comme suit :

Tableau 1 : Répartition Statistique de l'échantillon LTC

Catégories d'enquêtés		Effectif	Pourcentage
Elèves	Filles	30	26.09
	Garçons	70	60.87
enseignants	Hommes	10	08.69
	Femmes	05	04.35
Total		115	100

Tableau 2 : Répartition Statistique de l'échantillon C.S.N.D A

Catégories d'enquêtés		Effectif	Pourcentage
Elèves	Filles	180	85.71
	Garçons	Néant	
enseignants	Hommes	20	09.53
	Femmes	10	04.76
Total		210	100

4. TECHNIQUE ET OUTILS DE COLLECTE

Pour conduire notre travail, nous avons fait recours à l'utilisation des données disponibles à l'application des questionnaires et aux entrevues.

- L'utilisation des données disponibles
- L'application des questionnaires

Le questionnaire que nous avons utilisé pour la collecte des données de notre étude est composé des questions fermées et des questions à choix multiples. Les questions ont été élaborées en fonction de la cible et des informations recueillies. La nécessité de vérifier les hypothèses formulées nous a amenés à élaborer deux types de questionnaires. Le premier questionnaire qui s'adresse aux apprenants comporte plusieurs questions aux contenus variables ayant trait aux aspects :

- de leurs séries de formations ;
- liées aux manques d'information pour l'orientation.

Quant au second questionnaire qui s'adresse aux enseignants, l'on peut y voir des informations ayant trait :

- à l'existence du conseil d'orientation ;
- au fonctionnement du conseil d'orientation.

Tous les questionnaires émis ont été récupérés parce que ces derniers ont été administrés et retirés séance tenante.

- Les entrevues

Des contacts ont été planifiés aussi bien avec les apprenants qu'avec les enseignants. Des entretiens directs ont été effectués pour collecter des

informations supplémentaires comme outil d'approfondissement des données recueillies.

5. DIFFICULTES RENCONTREES

Sur le chemin de la recherche, les difficultés ne manquent pas habituellement. Elles sont comme des obstacles qui se dressent de manière inattendue face à la bonne volonté de l'étudiant chercheur. En effet, les difficultés rencontrées dans le cadre de cette recherche sont de plusieurs ordres. D'abord au niveau de la recherche documentaire très peu de chercheurs béninois ont abordé la question de l'orientation en milieu scolaire. Cela fait que nous avons eu de la peine à trouver des ouvrages pouvant nous permettre de bien cerner la délimitation thématique. C'est là un véritable obstacle pour notre recherche. Ensuite, nous avons les difficultés liées à la recherche sur le terrain. Ces difficultés concernent surtout les comportements de certains enquêtés : réticence, refus catégorique de se prêter à nos questions, économie de vérité... Ces personnes enquêtées estiment que malgré les informations qu'elles donnent chaque fois que les chercheurs ou les étudiants passent, rien ne s'améliore. Autrement dit, elles ne sentent pas l'incidence de ces recherches. Enfin pour ce qui concerne l'accès à certains documents administratifs, nous avons rencontré la réticence à certains niveaux. Les raisons en sont bien simples : on ne sait peut être pas comment les informations qui y figurent seront manipulées par les apprentis chercheurs que nous sommes.

6. LE MODE DE TRAITEMENT DES DONNEES

Après une collecte des données, nous avons procédé à un dépouillement systématique et une mise au point des données recueillies lors des entrevues. Les résultats se présentent sous forme de tableaux statistiques.

7. PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION

Tableau 3 : Répartition des élèves suivant le choix des séries au LTC

Série	effectif	Pourcentage
A	0	0
B	0	0
C	0	0
D	0	0
E	07	07
F	12	12
G	66	66
DT	15	15
Total	100	100

Le tableau 3 nous révèle que sur 100 enquêtés, 66 se retrouvent dans la série G soit 66% ; 15% des enquêtés soit 15 sur l'effectif total ont choisi la série DT ; 12 enquêtés sur 100 soit 12% ont opté pour la série F tandis que 07% des enquêtés soit 07 sur 100 se retrouvent en série E.

Au vu de ceci, nous pouvons conclure que la plupart des apprenants du LTC optent pour les séries commerciales au détriment surtout des séries industrielles.

Ceci traduit bien ce qui se passe au Bénin où le secteur commercial est plus développé que le secteur industriel. Certains apprenants aussi vont par suivisme dans ces séries parce qu'ils y voient du monde important. C'est la preuve qu'ils n'ont pas suffisamment d'informations avant de s'engager.

Tableau 4 : Répartition des élèves suivant le choix des séries au CSNDA

Série	effectif	Pourcentage
A	30	16,67
B	25	13,89
C	10	05,55
D	65	36,11
E	0	0
F	0	0
G	50	27,78
DT	0	0
Total	180	100

Les résultats du tableau 4 montrent que 36,11% des enquêtes soit 65 sur 180 apprenants préfèrent la série D ; 50 sur 180 enquêtés soit 27,78% optent pour la série G tandis que 30 sur 180 enquêtés soit 16,67 se retrouvent dans la série A ; 13,89% soit 25 sur 180 enquêtés poursuivent leur étude en série B et 10 sur 180 enquêtés soit 05,55% pour la série C.

En somme, nous pouvons dire que suivant les effectifs dans chaque série, le nombre des apprenants du CSNDA inscrits en D viennent en tête suivi de ceux des séries G, A, B et C.

Tableau 5 : Informations sur les matières principales de la série choisie au LTC

Réponses	effectif	Pourcentage
Très peu	30	30
Peu	40	40
Assez	20	20
Pas du tout	10	10
Total	100	100

A la lumière de ces résultats après dépouillement, traitement et regroupement, nous pouvons observer ce qui suit :

Le tableau 5 montre 30 enquêtés sur 100 soit 30% qui ont très peu d'informations sur les matières principales avant le choix de leur série de formation ; 40% des enquêtés soit 40 sur l'effectif total ont peu d'informations sur les matières principales avant le choix de leur série de formation ; 20% des enquêtés soit 20 sur 100 ont suffisamment d'informations sur les matières principales de leur série avant le choix. Par contre 10 enquêtés sur 100 soit 10% ne disposent d'aucune information sur les matières principales avant leur orientation dans séries de formation.

Au vu de tout ce qui précède sur le tableau 5, on peut conclure que la plupart des apprenants soit 80% n'ont pas d'informations suffisantes sur les matières principales de leur série de formation avant leur choix.

Tableau 6 : Informations sur les matières principales de la série choisie au CSNDA

Réponses	effectif	Pourcentage
Très Peu	45	25
Peu	80	44 ,44
Assez	30	16,67
Pas du tout	25	13,89
Total	180	100

Le tableau 6 nous présente 45 répondants sur 180 soit 25% qui, ont très peu d'informations sur les matières principales de leur série de formation avant leur orientation, 44,44% des enquêtés soit 80 sur l'effectif total affirment avoir peu d'informations sur les matières principales avant orientation dans leur série de formation ; par ailleurs 30 sur 180 enquêtés soit 16,67% disent avoir assez d'informations sur les matières principales de leur série de formation avant orientation. Par contre 13,89% des enquêtes soit 25 sur 180 des apprenants déclarent n'avoir pas du tout d'informations sur les matières principales de leur série de formation avant l'orientation.

Remarque n°1 :

L'analyse des résultats des tableaux 5 et 6 réunis nous montre que plus des trois quart des interrogés d'un côté comme de l'autre des établissements n'ont pas d'amples informations sur les matières principales de leur série de formation avant leur orientation.

Ceci peut entraîner des contre-performances qui peuvent conduire à de mauvais résultats.

Tableau 7 : Répartition suivant la convenance de série de formation au LTC

Réponses	effectif	Pourcentage
Non	54	54
Oui	46	46
Total	100	100

Dans le tableau 7, il apparaît que 54 sur 100 soit 54% des enquêtes se retrouvent dans une filière qui ne soit pas de leur goût. Par contre 46 sur 100 soit 46% des apprenants se retrouvent bel et bien dans leur série de convenance.

Tableau 8 : Répartition suivant la convenance de série de formation au CSNDA

Réponses	effectif	Pourcentage
Non	108	60
Oui	72	40
Total	180	100

Le tableau 8 nous révèle que 60% soit 108 sur 180 enquêtés ne sont guère dans leur filière de convenance et 40% soit 72 sur 180 enquêtés sont à l'aise dans leur série de formation.

Remarque n°2 :

En croisant les résultats des tableaux 7 et 8, on peut conclure que plus de la moitié des enquêtes ont le sentiment de ne pas être dans leur série de convenance.

Ces apprenants vont manquer de motivation. Ils ne seront pas à l'aise et leurs résultats pourront être médiocres ou ne pourront pas être satisfaisants.

Tableau 9 : Souhait de changement de série au LTC

Réponses	effectif	Pourcentage
Oui	51	51
Non	49	49
Total	100	100

L'analyse des résultats du tableau 9 nous montre que 51% soit 51 sur 100 des individus interrogés souhaitent changer leur série de formation alors que 49% soit 49 sur 100 répondants n'expriment aucun souhait quant à un changement de série.

Tableau10 : Souhait de changement de série au CSNDA

Réponses	effectif	Pourcentage
Oui	99	55
Non	81	45
Total	180	100

De l'analyse des résultats du tableau 10, il ressort que plus de la moitié soit 55% expriment le vœu de changer de série.

Remarque 3 :

Le croisement des tableaux 7, 8, 9 et 10 nous amène à remarquer que parmi les enquêtés qui se retrouvent dans des séries qui ne conviennent pas, 4 sur 100 ne sont pas prêts pour un quelconque changement de série.

Le croisement des tableaux 5, 6, 7, 8, 9 et 10 nous permet de faire le constat que la plupart (soit plus de 60% en moyenne) des apprenants interrogés ont manqué d'informations suffisantes pour une bonne orientation.

Ces élèves manquent alors assez d'informations pour être dans leurs séries convenables. Il est donc peu probable qu'ils produisent des résultats scolaires non encourageants.

Tableau 11 : Difficultés rencontrées au LTC

Réponses	effectif	Pourcentage
Oui	75	75
Non	25	25
Total	100	100

Selon la distribution du tableau 11, les 75% des apprenants enquêtés ont déclaré avoir des difficultés relatives à leur orientation. Par contre 25% expriment n'avoir rencontré aucune difficulté pendant leur orientation.

Tableau 12 : Difficultés rencontrées au CSNDA

Réponses	Effectif	Pourcentage
Oui	126	70
Non	54	30
Total	180	100

Quant au tableau 12, les 70% des enquêtés déclarent avoir des difficultés relatives à leur orientation et 30% affirment n'en avoir pas rencontré.

Après analyse, ces résultats montrent que plus des 2/3 des apprenants rencontrent des difficultés.

Ces résultats témoignent clairement que des séances d'éducation à l'orientation ne sont pas organisées dans ces établissements.

Tableau 13 : Genre de difficultés rencontrées au LTC

Réponses	effectif	Pourcentage
Pression de l'entourage	25	33,33
Difficultés scolaires	15	20
Difficultés économiques	15	20
Difficulté de projet	20	26,67
Total	75	100

Le tableau 13 nous indique que 25 sur 75 enquêtés soit 33,33% ont reçu des pressions de la part de l'entourage, 20 sur 75 enquêtés soit 26,67% ont rencontré des difficultés dans l'élaboration de leur projet d'orientation professionnelle clairement définie.

Tableau 14 : Genre de difficultés rencontrées au CSNDA

Réponses	effectif	Pourcentage
Pression de l'entourage	38	30,16
Difficultés scolaire	32	25,40
Difficultés économiques	26	20,63
Difficulté de projet	30	23,81
Total	126	100

Le tableau 14 par sa distribution montre que 38 sur 126 enquêtés soit 30,16 rencontrent des difficultés liées à la pression des parents, 32 sur 126 soit 25,40% sont confrontés à des difficultés scolaires.

Remarque 4 :

Nous constatons que les difficultés existent certes, mais différent d'un établissement à un autre.

C'est la preuve que les apprenants n'ont pas défini la nécessité de s'organiser en établissant des objectifs scolaires précis. Ils ont manqué de s'engager dans la perspective de connaissance de soi. Ils n'ont pas su se trouver un environnement incitateur, d'encadrement et de soutien dans leur projet d'orientation personnel.

Le résultat du questionnaire adressé aux enseignants se resume.

Tableau 15 : Existence d'un spécialiste en orientation au LTC

Réponses	effectif	Pourcentage
Oui	00	00
Non	15	100
Total	15	100

D'après la distribution du tableau 15, il ressort que 100% soit 15 sur 15 enseignants enquêtés déclarent l'inexistence d'un spécialiste en orientation au sein de l'établissement.

Tableau 16 : Existence d'un spécialiste en orientation au CSNDA

Réponses	effectif	Pourcentage
Oui	00	00
Non	30	100
Total	30	100

Les fréquences du tableau 16 montrent que 100% soit 30 sur 30 enseignants enquêtés affirment l'inexistence d'un spécialiste en orientation dans l'établissement.

Nous pouvons conclure que l'orientation est faite par des non professionnels et manquera d'expertise.

Tableau 17 : Existence d'un conseil d'orientation au LTC

Réponses	effectif	Pourcentage
Oui	00	00
Non	15	100
Total	15	100

Ce tableau 17 nous révèle que c'est la totalité des enseignants enquêtés qui affirment l'inexistence d'un conseil d'orientation dans l'établissement.

L'orientation dans cet établissement se fait de façon aléatoire et certains apprenants ne pourront pas donner de bons résultats scolaires parce qu'ils ne sont pas orientés dans leurs séries convenables.

Tableau 18 : Existence d'un conseil d'orientation au CSNDA

Réponses	effectif	Pourcentage
Oui	30	100
Non	00	00
Total	30	100

Quant à la fréquence du tableau 18, la totalité des enseignants interrogés reconnaissent l'existence d'un conseil d'orientation dans l'établissement.

Ce qui explique qu'il y a une des bonnes conditions à remplir pour pourvoir orienter.

Tableau 19 : Les périodes de l'année où l'orientation se fait au CSNDA

Réponses	Effectif	Pourcentage
A la rentrée	00	00
Pendant l'année	00	00
A la fin des examens	30	100
Au lendemain du conseil	00	00
Total	30	100

Les résultats du tableau 19 nous montrent clairement que l'orientation des élèves se fait à la fin des examens nationaux.

C'est le meilleur moment pour bien orienter.

Tableau 20 : Existence de grilles d'analyses de formation et des métiers au LTC

Réponses	effectif	Pourcentage
Oui	00	00
Non	15	100
Total	15	100

Tableau 21 : Existence de grilles d'analyses de formation et des métiers au CSNDA

Réponses	effectif	Pourcentage
Oui	00	00
Non	30	100
Total	30	100

A la lumière de ces résultats après dépouillement et regroupement, les tableaux 20 et 21 nous montrent clairement l'inexistence de la grille d'analyse de formation et des métiers dans les différents établissements enquêtés. Donc on peut conclure qu'il n'existe aucun document portant sur la grille d'analyse des formations et des métiers.

On en déduit clairement que les apprenants n'ont aucune information sur les séries et les métiers y afférents.

Tableau 22 : Organisation des séances d'éducation à l'orientation au LTC

Réponses	effectif	Pourcentage
Oui	00	00
Non	15	100
Total	15	100

Tableau 23 : Organisation des séances d'éducation à l'orientation au CSNDA

Réponses	effectif	Pourcentage
Oui	00	00
Non	30	100
Total	30	100

Les informations des tableaux 22 et 23 nous révèlent qu'il n'existe aucune organisation de séance d'éducation à l'orientation dans les établissements enquêtés. Au vu de ces résultats, il est clair que les enseignants n'ont aucune préoccupation prenant en compte l'éducation à l'orientation des apprenants.

Du coup, ces derniers se retrouvent sans renseignements suffisants sur les séries de formations et métiers y afférents.

Tableau 24 : Le chargé d'orientation en l'absence d'un conseil LTC

Réponses	Effectif	Pourcentage
Membre d'administration	00	00
Autorité ministérielle	00	00
Equipe Mixte	15	100
Total	15	100

Sur l'échantillonnage des 15 enseignants enquêtés dans le tableau 24, la totalité reconnaît l'équipe mixte comme le chargé de l'orientation en l'absence d'un conseil.

On peut conclure alors que le système d'orientation dans cet établissement est animé par une équipe mixte composée des membres d'administration d'une part et des autorités ministérielles d'autre part.

CHAPITRE IV : SUGGESTIONS

SECTION 1 : PRESENTATION DE L'APPROCHE EDUCATIVE D'ORIENTATION

Ce paragraphe vise à exposer dans une première partie le contenu d'une véritable politique d'éducation à l'orientation, puis, dans une seconde partie, il sera question de relever la place centrale de l'élève dans ledit processus.

1.1. CONTENU DE L'EDUCATION A L'ORIENTATION

Comme signalé haut dans l'état de la question, parmi les différentes approches de l'orientation scolaire qui ont traversé le temps et l'espace, l'orientation éducative paraît plus proche des exigences de notre temps et pourra apporter un souffle nouveau au Lycée Technique COULIBALY, au Cours Secondaire Notre Dame des Apôtres voire à toute l'école béninoise.

Cette démarche de l'équipe éducative appréhende l'élève dans sa globalité, dans le cadre de son développement personnel qui ne peut se concevoir en dehors des relations avec les autres ou au sein d'un groupe.

L'éducation à l'orientation est une démarche globale et continue portée par une équipe, qui vise à leurs aspirations ainsi que l'ensemble des exigences de leur environnement familial et socio-économique. Elle a pour but de favoriser le positionnement de l'élève dans un monde en évolution, de lui fournir des clés pour repérer les enjeux du système de formation et du système économique.

Cette approche de l'orientation s'articule autour de plusieurs activités de groupe et des phases d'individualisation qui doivent permettre à chaque élève :

- d'enrichir ses représentations et de construire des grilles de lecture et d'analyse du monde des formations et des métiers.

- de développer une attitude active, de valoriser sa propre image, de s'auto évaluer, et d'accroître son estime de soi et sa confiance en soi ;
- de donner du sens à ses apprentissages, mettre en relation ses projets, d'apprendre, de s'orienter, de s'insérer ;
- de favoriser la progression et la mise en cohérence des différentes informations recueillies à partir d'une approche pédagogique de l'information : s'informer, analyser, réagir, s'outiller pour lire et analyser le monde des formations et celui du travail, les comprendre, les utiliser ;
- de développer des connaissances et compétences dans les domaines des formations et de l'environnement économique et professionnel afin d'élaborer progressivement, dans la durée, ses parcours de formation, d'orientation et d'insertion sociale et professionnelle.

L'éducation à l'orientation représente donc un double enjeu : contribuer au développement de la personnalité et de l'autonomie de tous les élèves, et améliorer la réussite de leurs parcours de formations et de leur insertion professionnelle. C'est à la fois une démarche continue, cohérente, collective et concertée.

Une démarche continue : l'éducation à l'orientation doit aider le jeune à développer une compétence à s'orienter et à faire des choix, à y voir clair sur les conditions d'élaboration et de réalisation de ses projets, et cela tout au long de son parcours personnel, scolaire et professionnel.

Une démarche cohérente : dans le cadre de la politique académique d'orientation et au sein de l'établissement, toutes les activités d'aide au projet de l'élève doivent être organisées dans le temps et articulées entre elles afin d'assurer une continuité pédagogique et éducative.

Une démarche collective : l'éducation à l'orientation requiert la mobilisation des membres de l'équipe éducative et de ses partenaires, en fonction des spécificités de chacun. Cette volonté commune se traduit, à chaque niveau de responsabilité, par un engagement réel dans le pilotage des dispositifs et l'animation des projets et des activités pédagogiques.

Une démarche concertée : elle doit être conçue et organisée avec l'ensemble des partenaires, dans et en dehors de l'école, pour permettre à tous les jeunes de s'ouvrir sur leur environnement, à différents niveaux.

Quatre principales lignes sont indispensables pour une bonne politique en matière d'orientation :

1. Intégration par le personnel enseignant d'éléments d'information et d'orientation dans les programmes disciplinaires ; collaboration entre les professionnels de l'orientation et les enseignants ;
2. Planification d'activités de vie scolaire encadrées par des enseignants et des professionnels de l'information et de l'orientation en permettant aux élèves d'explorer le monde du travail, mise à contribution des parents et autres professionnels ;
3. Mise à la disposition des élèves des outils pertinents d'information et d'orientation et initiation des élèves à l'utilisation de ces outils ;
4. Aide individuelle assurée par des professionnels de l'orientation (relation d'aide à l'exploration et au processus de prise de décision, analyse du potentiel de l'élève au regard de ses valeurs, de ses intérêts, etc.).

L'approche éducative de l'orientation qui met l'accent sur l'élaboration d'un projet personnel d'orientation place l'élève au centre de l'action, en l'amenant à explorer plusieurs centres d'intérêts. Elle offre l'occasion non seulement de découvrir les métiers ou professions qui s'offrent à lui et les

parcours scolaires qui y conduisent, mais aussi elle aide l'apprenant à reconnaître ses talents, ses aptitudes, ses forces et ses limites.

1.2. ACTEURS PRINCIPAUX DE L'ORIENTATION : LES ELEVES EUX-MEMES

L'orientation à l'entrée du second cycle est une question si importante qu'elle mérite une implication active des élèves eux-mêmes, car c'est de leur avenir qu'il s'agit. Ils doivent savoir qu'ils ont tout intérêt à se laisser découvrir par leurs parents ainsi que par leurs professeurs. Ils n'hésiteront pas à révéler leurs goûts, leurs intérêts, leurs projets, leurs aptitudes afin de rendre un peu plus aisée leur propre orientation.

L'attention des apprenants sera attirée sur le fait que l'orientation n'est ni une affaire de complaisance ni une partie de plaisir. On ne s'inscrit pas dans une série sur un coup de tête ni par suivisme, car chaque filière exige des pré-requis incontournables dans certaines matières. C'est donc le lieu de les inviter à l'assiduité au travail et à la persévérance dans toutes les matières, mais les lois de l'apprentissage nous renseignent qu'on peut avoir une maîtrise minimale dans toutes les matières. Il n'est donc pas intéressant de voir des élèves négliger certaines matières sous prétexte qu'ils n'y comprennent absolument rien.

Aussi faut-il rappeler aux élèves qu'ils sont les premiers et plus précisément les principaux artisans de leur propre orientation, puisque ce sont les résultats qu'ils produisent qui servent de base de décision aux autres acteurs. Dans cette dynamique, ils se doivent de donner le meilleur d'eux-mêmes à chaque évaluation et même en toute situation, éviter les pratiques frauduleuses telles que la tricherie et le favoritisme qui peuvent irrémédiablement biaiser leur orientation.

Chaque élève doit prendre, lui-même, l'initiative de se renseigner particulièrement sur les séries qui l'intéressent. Il pourra donc se rapprocher de ceux qui sont dans ces séries ou bien il ira voir ceux qui ont déjà fait l'expérience des réalités qu'on y rencontre.

Il est important de faire remarquer aux élèves la nécessité de s'organiser en définissant des objectifs scolaires et de les revoir aussi souvent que possible. Aussi doivent-ils disposer d'un relevé de notes personnel sur lequel seront inscrites régulièrement les notes dans les différentes matières afin de leur permettre de prendre les résolutions adéquates pour avancer harmonieusement dans les allées de l'école.

Il n'y a pas de série facile, mais il faut rechercher la série qui convient le mieux à ses aspirations et à ses objectifs dans la vie, pour laquelle on a quelques atouts et dont on est prêt à affronter les exigences. Beaucoup d'élèves ont des préjugés sur certaines séries, estimant qu'elles sont difficiles ou trop faciles (destinées aux paresseux). Il n'y a pas de « bonne » ou de « mauvaise » série, mais il peut avoir une bonne ou une mauvaise orientation. Pour réussir le processus d'orientation, on doit pouvoir aider chaque apprenant à se connaître, à réfléchir sur ses centres d'intérêts, à s'informer sur les études, les métiers, la diversité du monde professionnel, etc.

En classe de troisième, très peu sont ceux qui ont une idée claire et précise du métier qu'ils voudraient exercer plus tard. Cependant c'est le moment de commencer à y réfléchir. Faire l'inventaire de ce qui existe en posant des questions autour de soi et en lisant des documents ; s'interroger sur les itinéraires possibles. En un mot, explorer des pistes pour être en mesure de faire de bons choix le moment venu.

Dans la perspective de la connaissance de soi, voici, à titre indicatif, quelques pistes pour aider les élèves :

- S'interroger sur ses forces et ses faiblesses dans son travail scolaire (les matières par exemple)
- Exprimer ses intérêts et ses goûts par rapport à certains rôles professionnels de son entourage ;
- Reconnaître certaines de ses habiletés, certains de ses talents à partir des fonctions et des professions exercées par les membres de sa famille, le personnel scolaire, et toute personne travaillant dans son milieu immédiat ;
- Identifier ses bonnes et ses mauvaises habitudes et attitudes de travail à l'école et à la maison ;
- S'interroger sur ses aptitudes et ses intérêts professionnels, sur ses valeurs de travail, sa personnalité, ses qualités et ses défauts ;
- Associer ses disciplines scolaires préférées à des professions de différents secteurs du monde du travail ;
- Faire le récapitulatif de ses goûts et de ses intérêts ;
- Refaire un bilan plus précis de ses traits de personnalités, ses habiletés, ses valeurs et ses intérêts professionnels.

De même, l'élève qui s'engage dans l'action et dans la réflexion sur son avenir doit être en mesure :

D'utiliser des outils de recherche d'information

- Recherche documentaire (documents écrits, livres, prospectus, sites web, autres médias) ;
- Ecouter des témoignages des aînés, des parents, des travailleurs ;
- Outils de consignation et de suivi (journal de bord, bilan des démarches, grille d'évaluation) ;
- Outils méthodologiques : prise de notes.

D'adopter des attitudes

. Développer le sens de responsabilité, de l'engagement, de persévérance, de ténacité, de patience, d'autonomie et le sens d'initiative ;

. Travailler avec méthode, discipline personnelle, sens d'organisation, sens de l'effort, rigueur, sens du travail soigné ;

. Avoir le dynamisme intellectuel : ouverture d'esprit, curiosité, goût du risque, dépassement des préjugés et stéréotypes, autocritique, discernement.

Pour réaliser son projet personnel d'orientation, l'élève a besoin d'un environnement incitateur, d'encadrement et de soutien. Tout ceci sera une réalité si et seulement si les autres acteurs que sont les autorités politico-administratives, les professionnels de l'information et de l'orientation ainsi que les enseignants et les parents jouent convenablement la partition qui leur incombe avec la disponibilité effective des sources et outils d'informations.

SECTION 2 : ACTEURS COLLATERAUX DU PROJET D'ORIENTATION

2.1. ROLE DES AUTORITES POLITICO-ADMINISTRATIVES, DES ENSEIGNANTS ET DES PARENTS

2.1.1. Autorités politico-administratives et orientation des élèves

Dynamiser le processus d'orientation à travers un conseil de classe qui se réunira au moins trois fois par an :

- Au début de l'année pour que tous les membres (surtout les professeurs intervenant en troisième) soient au même niveau d'information en ce qui concerne la portée et la délicatesse de la mission d'orienter les élèves à la fin de l'année. Ainsi des ateliers seront animés sur

- l'évaluation des rendements scolaires (interrogations, devoirs, travaux de groupe), l'observation des apprenants et le suivi des performances ;
- A la fin du premier semestre, les acteurs doivent se retrouver pour faire un point à mi-parcours de l'année scolaire, afin de mettre en commun les éléments d'observation. C'est une étape de réajustement des insuffisances relevées puis une occasion de relancer les objectifs pour atteindre le but ultime qui est de bien orienter les apprenants au terme de l'année ;
 - La troisième assise obligatoire est la phase au cours de laquelle les grandes conclusions sont tirées au regard des performances de chaque élève dans les différentes matières, les observations notées par les enseignants et les propositions de séries effectuées par le tandem parent-enfant ; cette rencontre se tiendra en fin d'année.

Outre les enseignants intervenant dans les classes de troisième, on doit noter à chaque rencontre la présence d'un spécialiste des questions d'orientation, quelques représentants des parents d'élèves et un membre du staff dirigeant du collège.

Faut-il le rappeler, le conseil de classe est spécifique à chaque classe de troisième avec comme modérateur le professeur principal.

Des conseils extraordinaires peuvent se tenir autant de fois que possible, pourvu que des motifs objectifs l'exigent comme par exemple une nouvelle disposition réglementaire recommandée par l'autorité de tutelle.

Un cadre de motivation (primes par exemple) sera créé pour inciter les acteurs de l'orientation à l'engagement et au dévouement. En revanche, des sanctions seront prévues à l'endroit de ceux qui ne se donneront pas avec sérieux et dévouement aux travaux.

Le chef de l'établissement doit avoir un œil vigilant sur la tenue régulière et effective des conseils de classe ainsi que sur toutes autres activités relatives à l'orientation. Le conseil de classe sera à chaque fois évaluer à travers ses comptes rendus.

Les autorités en charge de l'éducation sont appelées à faire élaborer des textes clairs et bien définis pour régir et canaliser les pratiques en matière d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle, car quand il y a un vide juridique, chacun fait les processus d'orientation tout en abordant aussi les critères de sélection et les voies de recours en cas de contestation.

Un bon accompagnement des apprenants n'est possible que lorsque leur effectif n'est pas pléthorique. En effet, quel que soit le professionnalisme ou la bonne volonté de l'enseignant, ou lorsqu'il est en face d'un nombre élevé d'apprenants, il se trouve limité dans son élan d'aider chaque élève à retrouver la meilleure voie pour poursuivre son parcours scolaire. Il est donc important que les infrastructures en quantité suffisante et les enseignants en nombre requis soient mis à la disposition des établissements scolaires.

Pour l'efficacité d'une éducation à l'orientation, il faut définir une place spécifique dans l'emploi du temps des élèves avec un programme bien élaboré. Cette tranche horaire (en moyenne deux heures par quinzaine) sera assurée par le professeur principal avec la collaboration de ses collègues enseignants.

2.1.2. Responsabilité du personnel enseignant dans l'orientation des apprenants

Les enseignants représentent des acteurs déterminants de l'orientation scolaire. Chacun d'eux a la lourde mission de susciter l'intérêt des élèves à la discipline dont il assure la charge, car pour peu que les cours soient mal présentés et mal expliqués, les élèves y manifestent d'emblée moins d'intérêt. Par exemple, un élève qui a un réel potentiel en mathématiques peut détester

cette matière simplement à cause de la méthode d'enseignement du professeur qui tente d'entourer de mystère les notions les plus banales. C'est dire donc que les professeurs doivent faire chaque jour un effort pour développer avec leurs apprenants une relation éducative optimale afin d'aider ceux-ci à intégrer plus aisément les enseignements qui leur sont dispensés. C'est le lieu de rappeler aux professeurs la mise à jour de leurs connaissances pour être toujours à la hauteur des attentes de leurs élèves et par ricochet gagner entièrement leur confiance. Il n'est plus à démontrer que lorsqu'un professeur maîtrise sa matière et dispense bien son cours, les élèves intègrent plus facilement les nouveaux savoirs et par conséquent laissent émerger tout leur potentiel ; ce qui constitue un élément important pour leur orientation. Par contre, lorsque le professeur terrorise ses élèves, crée des mystères autour de son enseignement, très peu d'apprenants s'intéressent à son cours et ils font moins d'effort pour maîtriser les connaissances nouvelles. Cette situation très courante constitue un énorme préjudice pour l'avenir scolaire des apprenants. Nombreux sont ces élèves qui rejettent, étouffé en eux, le goût pour une discipline scolaire donnée.

Au-delà du processus d'enseignement, il y a aussi tout ce qui entoure l'évaluation. En effet, il est un devoir pour l'enseignant de mesurer, aussi souvent que possible, le niveau d'apprentissage de ses élèves. Mais force est de constater que ceci n'est pas le cas chez beaucoup d'enseignants qui négligent cette tâche.

Chaque discipline présente des situations d'apprentissage dont l'objet ou la thématique peut alimenter la réflexion des élèves sur leur orientation, éveiller leur intérêt sur des métiers ou des professions associés à cette discipline et en même temps enrichir leur exploration de certaines fonctions.

Plusieurs réalités sociales et des concepts abordés dans le nouveau programme d'Histoire et Géographie au premier cycle du secondaire peuvent, par exemple, servir de point d'encrage à la réflexion des élèves sur leur

orientation scolaire et même influencer leur décision d'explorer plus un secteur d'activités qu'un autre. De plus, l'analyse de certains enjeux de société et l'étude de réalités sociales associées au développement économique sont susceptibles d'amener les élèves à s'interroger sur la situation socio-économique de notre pays dans un contexte de mondialisation, et, par là, envisager de suivre des formations pour y apporter des solutions.

Dans la dynamique de l'orientation scolaire, les cours de mathématiques offrent aux élèves la possibilité d'explorer les domaines professionnels dans lesquels leurs application est indispensable (informatique, navigation, télécommunication..).

De plus en plus, de, métiers et des professions exigent aujourd'hui une certaine connaissance de l'Anglais, ne serait-ce que pour consulter les manuels ou de la documentation en cette langue ou pour communiquer avec la clientèle. Les élèves ont donc intérêt à considérer leur niveau d'appropriation de l'Anglais lorsqu'ils envisagent certains types d'orientation. Ceux qui ont une facilité en langue pourront s'intéresser à des métiers ou professions comme : guide touristique, réceptionniste, représentant, interprètes etc. qui exigent une connaissance fonctionnelle de l'Anglais ou même qu'on soit bilingue.

Le cours d'Education Physique et Sportive aide les élèves à développer des habiletés personnelles et sociales qui débordent largement l'efficiences motrice. L'enseignement d'éducation physique pourra aider les élèves à faire des liens entre leurs caractéristiques personnelles et les exigences particulières de différentes professions sportives. A cet effet, il pourra les aider à évaluer leur potentiel, notamment au regard de leurs capacités physiques et leurs habiletés à manipuler les objets. De même, ils pourront se découvrir des qualités insoupçonnées, comme celle de savoir coopérer avec des équipiers.

Chaque enseignant, en ce qui le concerne, doit pouvoir expliquer aux apprenants l'importance de sa matière et les domaines d'application, les métiers ou professions qui y sont liés. Ces séances d'échange qu'on pourrait appeler « l'instant de l'orientation » seront bimensuelles et d'une durée moyenne de quinze à trente minutes par matière. Des recherches seront confiées aux élèves afin d'éveiller en eux la curiosité et de renforcer leur autonomie dans leur projet d'orientation.

S'il est vrai qu'il existe des enseignants qui assurent la mission qui leur incombe, nous n'allons pas manquer d'appeler tout le corps professoral à beaucoup plus de professionnalisme surtout les plus jeunes, de plus en plus nombreux et qui n'ont pas l'occasion de bénéficier d'une formation conséquente pour le métier qu'ils exercent. Il revient à ces derniers de se mettre à l'école de leurs aînés qui ont, au fil des années accumulé une riche expérience. Les séances d'animation pédagogique constituent de ce fait un creuset propice pour de fructueux échanges.

Signalons aussi la nécessité pour l'enseignant de se cultiver assidûment surtout dans les domaines de la psychopédagogie, puisqu'il doit constamment observer ses élèves, éveiller en eux les aptitudes et les suivre dans leurs aspirations et motivations. C'est pourquoi nous attirons leur attention sur les ouvrages spécialisés et surtout l'internet qui constituent des sources assez riches où ils pourront apprendre beaucoup de choses pour mieux servir le système éducatif béninois.

En dehors de la place et du rôle qui reviennent aux élèves, aux autorités politico-administratives et aux enseignants dans le processus d'orientation, les parents constituent un groupe d'acteurs très déterminants à ne pas négliger.

2.1.3. Rôle des parents dans l'orientation scolaire

La place des parents est très décisive dans le processus d'orientation des enfants, en ce sens qu'ils sont en contact avec eux et ce depuis leur naissance.

Il est souhaitable que les parents portent un regard éveillé sur leurs enfants dans le but de déceler en eux des aptitudes ou prédispositions pour certaines séries ou formations. Un parent détectera facilement en son fils des réflexes de scientifique ou des prédispositions à la littérature, soit parce que cet enfant est souvent logique dans tout ce qu'il fait, ou il a un penchant pour les mathématiques, ou la physique soit parce que l'enfant s'intéresse d'une façon particulière aux romans, à l'actualité et aux débats d'idée. Valoriser les enfants, souligner leurs petits efforts, prendre le temps de discuter avec eux de leur avenir pour les aider à mieux se connaître constituent un exercice auquel les parents doivent se familiariser.

D'un autre côté, un dialogue permanent est indispensable entre parents et enfants au cours duquel les géniteurs vont exposer leurs constats tandis que les enfants expriment leurs souhaits. Il revient aux deux parents de prendre leur temps à analyser leurs propositions respectives pour se retrouver en vue d'arrêter un avis concerté sur le choix éventuel de série. Toutefois, il n'est pas toujours aisé que les positions convergent mais chacun doit faire preuve de réalisme et d'objectivité. Il est tout à fait normal que les parents se préoccupent de l'avenir de leurs enfants. Mais ceci doit se faire à travers une démarche appui-conseil : il n'est pas question que les parents imposent leur point de vue à leurs progénitures. Dans la plupart des cas, l'enfant fait preuve de négligence ou de désinvolture pour exprimer sa désapprobation ou, au meilleur des cas son rendement scolaire est décevant malgré les efforts avérés qu'il consent au quotidien. Du coup, le devenir de ce jeune élève se trouve menacé car il devient sujet à des contre-performances fréquentes et répétées, et par ricochet il tombe dans l'échec scolaire. Des exemples existent à l'infini pour illustrer cette

situation. Citons entre autres, le cas des élèves qui, au regard de leur passé scolaire et de leurs potentialités, réussiraient brillamment en série littéraire mais qui, sous la pression des parents, sont tenus d'évoluer en série D, car les géniteurs espèrent que l'enfant devienne médecin. Généralement, ces expériences se soldent par une déception totale et le tort est souvent jeté sur l'élève qui est taxé de fainéant et de paresseux. Dans le but d'éviter les « incidents scolaires » de ce type, l'Association des Parents d'Elèves (APE) a un rôle déterminant à jouer dans la sensibilisation des parents avec le soutien des différents spécialistes qui interviennent dans l'orientation à savoir les psychologues, les documentalistes, les conseillers d'orientation...

La période de l'orientation est plus ou moins angoissante pour les jeunes qui attendent des parents un soutien moral. En revanche, tout en cherchant l'accompagnement de leurs parents, ils craignent d'être influencés par ceux-ci. Pour ce faire, les parents doivent donner leur avis de façon objective, dans le seul et ultime but d'amener chaque enfant à réfléchir sur ses motivations et ses choix, sans contrainte, ni coercition.

Après avoir fait le point sur les responsabilités des différents acteurs pour une bonne orientation scolaire, référons-nous à l'annexe pour avoir les documents sur les domaines de formation au LTC, les offres de formation au CSNDA, le guide d'orientation pour le choix des séries en milieu scolaire au CSNDA, le choix des séries par les élèves de la troisième au CSNDA, le tableau des crédits horaires hebdomadaires et des coefficients par discipline, par cycle et par année d'étude et l'ébauche d'une base de données pour l'orientation qui constituent le socle de la mise en place d'une source d'information (plaquette par exemple) qui aidera les uns et les autres à bien accomplir au mieux leur mission.

CONCLUSION

Agir avec justesse face à l'autre, exige l'instauration d'une relation d'accueil inconditionnelle et une ouverture d'esprit. Au cœur d'une telle relation, il s'agit de conduire le sujet en orientation à l'ouverture aux expériences de la vie ; à la capacité de prendre des décisions avec un sens de responsabilité ainsi qu'à la capacité d'agir sur le milieu. En d'autres termes, il s'agit de le porter à sa croissance, de l'emmener à la plus grande maturité et à tendre toujours vers la pleine vie d'épanouissement.

Dans un tel processus d'apprentissage, le sujet a un rôle actif : le jeune doit être activement présent. Ceci permet de changer ou de modifier un comportement grâce à l'expérience et à la participation réelle de l'individu. La participation est un devoir et un engagement pour le développement personnel. Elle conduit à prendre des risques nécessaires pour être soi-même.

En règle générale, le choix final découle des résultats de l'élève. Si l'enfant est brillant, pas d'inquiétude. Mais si ses notes sont basses et qu'il a des difficultés, alors, il faut être attentif. Il ne faut pas qu'il subisse son orientation, ce qui lui laisserait un goût amer. Il faut l'amener à se prendre en main, quitte à ce qu'il relève son niveau. Souvent les mauvais résultats sont dûs moins à des problèmes de capacités qu'à un manque de travail.

La notion d'orientation étant liée à celle d'aptitude et puisque l'objectif d'un accompagnement à l'orientation est de déterminer un projet d'étude ou un projet professionnel, nous avons constaté sur le terrain que jusqu'en classe de troisième, les aptitudes des élèves sont encore indéfinies. La plupart des élèves traînent encore un ensemble d'aptitudes qui ne sont pas encore clairement définies.

Au terme de notre recherche, il apparaît clairement que l'hypothèse selon laquelle, dans nos collèges et lycées, les élèves manquent souvent d'informations pouvant leur permettre de bien s'orienter, est confirmée puisque, la plupart des élèves enquêtés reconnaissent ces difficultés. Il en est de même pour la seconde hypothèse selon laquelle les systèmes d'orientation dans nos établissements sont animés par des non professionnels car l'enquête auprès des enseignants, y compris des membres de l'administration scolaire, a révélé l'absence de professionnel en orientation dans leur comité.

Nous ne perdons aucun espoir que les autorités ou les décideurs politiques à divers niveaux prendront en compte nos suggestions afin de pallier les difficultés liées à l'orientation en milieu scolaire.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages :

- BOKO G., *Psychologie et Guidance : Psychologie développementale et relations éducatives expliquées aux éducateurs et aux guides*, Cotonou, 2005.
- CAROFF A., *Orientation des élèves : problèmes généraux, rôles des structures et des acteurs de l'orientation*, Paris, La Documentation française, 1988.
- CRAHAY M. et DELHAXHE A., *Ce que le maître dit influence t-il le comportement de l'élève ? Education et recherche*, Fribourg, 1990.
- DANVERS F., *Le conseil en orientation en France des origines à nos jours*, Issy-les-Moulineaux, EAP, 1988.
- De LANDSHEERE V., *L'éducation et la formation*, Paris, PUF, 1992.
- De LEOTARD M., *Les pièges de l'orientation*, in *Le dressage des Elites.*, Paris, Plon.
- DURU-BELLAT M., *Le fonctionnement de l'orientation*, Neuchâtel et Paris, Delachaux et Niestlé, 1988.
- GOODLAD J. *Organisation verticale in L'éducation et la formation.*, Paris, PUF, 1992.
- GUICHARD J., PIEROTTI M., SCHEERE E., VIRIOT M., *Orientation éducative de la Sixième à la Troisième*, Issy-les-Moulineaux, EAP, 1988.
- LACROIX M., *Le développement personnel*, Paris, Flammarion, 2000.
- MEIRIEU Ph., *Le choix d'éduquer*, Paris, ESF, 1990.
- MINDER M., *Champs d'action pédagogique, une encyclopédie des domaines de l'éducation*, Paris/Bruxelles, De Boeck, 1997.
- NAVILLE P., *Théorie de l'orientation professionnelle*, Paris Gallimard, 1972.

- ROGERS C.R., *Le développement de la personne*, Paris, DUNOD, 1998.
- SCHWARTZ B., *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, Paris, La Documentation Française, 1981.
- SQUIRES Geoffroy & FURTH Dorotea, *Les adolescents à la croisée des chemins*, Paris, OCDE, 1989.

MEMOIRE ET RAPPORT DE STAGE

- AVISSOUDO Victorin, *La qualité de l'orientation scolaire au cours Secondaire Notre Dame des Apôtres de Cotonou*, Rapport de fin de stage, 2004-2005.
- ATEKOSSI Séverine, *De l'Institution du livret de santé et du livret scolaire dans les collèges d'enseignement secondaire de Cotonou : Etude de quelques établissements*, Thème de mémoire au CAPES, 2002-2003.

DICTIONNAIRE

- Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation ; Paris, NATHAN, 1994.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- *Forum National sur l'Education, point des reformes éducatives au Bénin de l'indépendance jusqu'à nos jours*, Cotonou Février 2007.
- La loi N° 2003-17 au 11 Novembre 2003 portant *Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin*.
- *Mémoire sur le secteur de l'éducation*.
- MEN, *Actes des Etats Généraux de l'éducation*, Octobre 1990.
- MEN, *Programme National d'Edification de l'Ecole Nouvelle*, 2^{ème} édition, ONEPI, 1977.
- MEPS, *Rapport National sur le développement de l'éducation 47^{ème} session*, mai 2004.

- MESRS, *Guide de l'éducation pour son orientation*, Edition 2007.
- *Plan décennal du développement du secteur de l'éducation*, 2006-2015.

SUPPORTS DE COURS

- MIGNANWANDE Hubert, *Cours de sociologie de l'éducation*, 2005-2006.
- OGNIN Modeste, *Cours de Psychologie différentielle*, 2004-2005.

ANNEXES

LISTES DES ANNEXES

Titre	Pages
Questionnaire aux apprenants	a
Questionnaire aux enseignants	b
Organigramme du LTC	c
Domaines de formation au LTC	d
Fiche d'orientation	g
Guide d'orientation au CSNDA	h
Ebauche d'une base de données pour l'orientation	j
Organigramme du CSNDA	m
Choix de séries par les élèves de la 3 ^{ème}	n
Tableau des crédits horaires et coefficients par discipline	o